

## Conseils de surveillance des établissements publics

Instances	Qualité des représentants des usagers	Nombre de représentants des usagers	Mode de désignation
<a href="#">Les CS comprennent 15 membres pour les autres établissements, dont 3 personnalités qualifiées au titre de l'article R. 6143-3</a>	<a href="#">représentants qualifiés au titre de l'article L.1114-1</a>	<b>2 ou 3 représentants des usagers</b>	designés par le représentant de l'État dans le département

CHR-GHSR	Arrêté N°54/2010 du 29 juin 2010 : Cécile LUCILLY (UDAF) - Danièle WON FAH HIN (UNAFAM)	2	Désignés par le Préfet	Ets public intercommunal
GHER	Arrêté N°55/2010 du 30 juin 2010 : Michel CHANFIN (UDAF) - Jean Louis GIRONES (ADMD)	2	Désignés par le Préfet	Ets public intercommunal
CHR-CHD	Arrêté N°91/2010 du 20 juillet 2010 : Josette MAUNIER (UDAF) - Gabrielle FONTAINE (FRANCE ALZHEIMER REUNION)	2	Désignés par le Préfet	Ets public départemental
EPSMR	Arrêté N°228/2010 du 02 nov 2010 : Liliane MANIKON (ARFAMHP) - Dominique GARAY (UNAFAM) - Jean Pierre SAVOYE (ORIAPA)	3	Désignés par le Préfet	Ets public départemental
CHGM	Arrêté N°50/2010 du 22 juin 2010 : Jean BOYER (ORIAPA) - Yvon CANTINA (UDAF)	2	Désignés par le Préfet	Ets public communal (intervention sur plusieurs communes justifiant le passage de 9 à 15 membres)